

# Le ministre annonce une nouvelle expérimentation : les PIAL

Le 18 janvier, dans le cadre du rapport «ensemble pour l'école inclusive», le ministre annonce l'expérimentation de «Pôles inclusifs d'accompagnement localisés» PIAL dans chaque académie.

Ces PIAL sont mis en place au moment où 10 900 postes d'AESH sont créés, mais 20 000 contrats d'AVS sont supprimés, soit des milliers de personnels précaires mis au chômage et des milliers d'heures en moins pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

Les suppressions de postes, les fermetures d'établissements spécialisés et adaptés ne suffisent plus. L'accompagnement des élèves par des personnels précaires et sous-payés est encore trop cher pour le gouvernement. Les PIAL sont donc les dispositifs qui vont accompagner la diminution de l'aide aux élèves en situation de handicap. De quelle manière ?

**Avec les PIAL, deux objectifs principaux sont avancés :**

- ✓ «L'organisation des moyens d'accompagnement au niveau des établissements ou des circonscriptions apparaît comme une modalité d'action intéressante»
- ✓ «Dans le cadre de cette expérimentation, le focus de la compensation est déplacé vers celui de l'organisation pédagogique»

## **Avec les PIAL, on demande aux personnels de participer à la diminution de l'aide aux élèves en situation de handicap**

Il s'agit de confier la gestion des AESH et CUI-PEC au niveau des circonscriptions ou de réseaux d'écoles. C'est à ce niveau-là que les affectations, les emplois du temps des AESH ou des CUI-PEC seraient gérées, dans une logique de mutualisation.

Il s'agit de réduire drastiquement le nombre d'heures d'accompagnement dévolues précisément par la MDPH aux élèves en situation de handicap et d'organiser cette diminution des moyens d'accompagnement par les directeurs d'école et les adjoints.

L'objectif est bien que toute réglementation dans les notifications soit cassée, au profit d'une mutualisation visant à faire des économies sur le dos des personnels enseignants, AESH ou PEC-CUI et des élèves en situation de handicap

Dans le un département, dans le cadre de l'expérimentation, directeurs d'école, IEN et chefs d'établissement sont réunis pour une présentation de cette expérimentation.

Dans le livret de présentation projeté lors de la réunion, on les prévient de risques de «réactions négatives de parents et des professionnels concernés (professeurs, AESH...)». En effet, on peut comprendre les réactions indignées chez les personnels et les parents d'élèves que ce nouveau dispositif ne manquera pas de provoquer !

## **Comment donc faire passer la pilule ?**

Toujours lors de cette réunion, on indique aux participants qu'il faut «convaincre les familles qu'il ne s'agit pas de faire plus avec moins de moyens mais de travailler autrement» et «engager les professeurs dans les changements de pratique incluant une meilleure prise en compte des besoins particuliers des élèves». Voilà donc avec quels arguments le ministre entend faire passer la diminution drastique d'aide aux élèves en situation de handicap !

On leur enjoint également «d'accompagner les équipes pour limiter leurs interventions visant à influencer les familles à réclamer au-delà du besoin». Les choses sont claires : les enseignants devraient inciter les familles à ne pas demander l'aide à laquelle les élèves ont droit. Inacceptable !

Par ailleurs, dans certains départements, sont créés des postes de «professeurs ressources référent pour les PIAL», pour contribuer au pilotage des PIAL au niveau départemental, postes soumis aux 1607h annualisées !

**La FNEC FP-FO revendique :**

- Abandon des expérimentation PIAL
- Création de postes dans l'enseignement spécialisé à hauteur des besoins
- Non à la diminution des heures d'accompagnement
- Intégration des AESH et des CUI-PEC dans la Fonction publique